Nations Unies S/PV.3715



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3715e séance

Mercredi 27 novembre 1996, à midi

New York

Président :	M. Wisnumurti	(Indonésie)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Motswagae
	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Awaad
	États-Unis d'Amérique	M. Hume
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Ladsous
	Guinée-Bissau	M. Lopes da Rosa
	Honduras	M. Rendón Barnica
	Italie	M. Ferrarin
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/1996/969 et Corr.1)

96-86914 (F)

La séance est ouverte à 12 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/1996/959 et Corr.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/1996/959 et Corr.1).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/975, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1996/975) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1081 (1996).

Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration complémentaire suivante :

«Comme on le sait, il est indiqué au paragraphe 13 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/1996/959 et Corr.1) qu'en dépit du calme régnant actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation au Moyen-Orient demeure potentiellement dangereuse et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient.

Cette déclaration du Secrétaire général reflète le point de vue du Conseil de sécurité.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1996/45.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.